

RETRAITES : LE PROJET MACRON, PERSONNE N'EN VEUT !

- Depuis le 5 décembre, notre pays vit au rythme de la grève et des mobilisations contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. Plus les jours passent, plus le rejet de ce projet est important et massif dans l'opinion publique. : 61 % de la population se prononce contre.
- Ce rejet a provoqué des grèves historiquement longues dans de nombreux secteurs et ce n'est pas fini!
- Les syndicats qui en exigent le retrait représentent 57 % des salariés aux élections professionnelles.
- Au sein des Conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale et de retraite, ce projet n'a recueilli **aucune voix pour**. Même les représentants du patronat et ceux des syndicats qui accompagnent la réforme n'ont pas voté pour.
- La plupart des professions libérales, comme les avocats, demandent le retrait. Ainsi, lundi 3 février, 20 000 avocats et professions libérales ont manifesté à Paris contre cette réforme.
- Le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative du pays, critique sévèrement la réforme et dénonce un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie, des projections financières « lacunaires », des « différences de traitement » injustifiées, un recours exagéré aux ordonnances et des promesses contraires à la Constitution... c'est inédit!

MAIS POURQUOI CETTE RÉFORME CONCENTRE-T-ELLE TANT DE REJETS ?

Âge légal, minimal, pivot, d'équilibre... Le véritable but : nous faire travailler plus longtemps !

Le texte maintient l'existence de l'âge légal à 62 ans, mais fixe un âge d'équilibre (ou pivot) accompagné d'un système de décote si vous ne l'atteignez pas.

Un âge d'équilibre qui évoluerait à la hausse pour prendre en compte l'augmentation de l'espérance de vie.

En 2027, si vous partez à 62 ans, l'âge pivot étant fixé à 64 ans, votre pension sera amputée d'une décote de 5 % par année manquante – soit 10 % de décote. Une décote pour combien de temps ? Pour toute la durée de sa retraite.

Dès 2037, l'âge pivot sera alors de 65 ans. Le projet prévoit 67 ans pour la génération née en 1990!

Pas de baisse des pensions ? FAUX !

En calculant la retraite sur l'ensemble de la carrière, le projet de loi conduit à une baisse des pensions pour tous. Calculer la retraite sur toute la carrière conduit à prendre en compte les « mauvaises » années (temps partiels, congés maternités, congés parentaux, chômage, maladie, etc.) comme les autres.

Mécaniquement, les pensions ne peuvent que baisser!

La réforme en faveur des femmes et des jeunes ? FAUX :

Avec un calcul sur toute la carrière, les femmes seront les grandes perdantes. Ce projet ne fera qu'aggraver les inégalités entre hommes et femmes du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congés maternités, temps partiels subis, etc.) et de la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants.

Quant aux jeunes, l'âge du premier emploi stable étant situé entre 28 et 29 ans, l'enchaînement des boulots précaires, des jobs étudiants et des périodes de chômage vont réduire les montants de cotisation. En plus d'être une variable d'ajustement sur le marché du travail, les jeunes verront leur pension diminuée!

RETRAITES: "L'ÂGE PIVOT" EST RETIRÉ,
MAIS "L'ÂGE D'ÉQUILIBRE" EST MAINTENU...

PFFF, T'ES CON !
T'AS JUSTE ENLEVÉ
"ÂGE PIVOT" ET T'AS
MIS "ÂGE D'ÉQUILIBRE"
À LA PLACE.

HU HU !
ÇA PASSERA
JAMAIS !



MAIS SI !
ATTENDS,
TU VA VOIR !

Allan
BARRIE

79,4 %

**des salarié·e·s à temps partiel
sont des femmes.**

30 %

**des femmes travaillent à temps partiel
(contre 8 % des hommes).**

S'il faut de l'argent, il y en a !

Pendant que les discours du gouvernement nous appellent à accepter de faire des efforts pour redresser le pays, les finances des entreprises se portent bien.

Les grands groupes du CAC 40 ont versé 60,2 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2019, soit 12,3 % de plus qu'en 2018. Un record qui place la France sur la plus haute marche du podium en Europe.

Des efforts pour les uns et des cadeaux pour les autres : Les exonérations de cotisations patronales se sont élevées à 90 milliards selon la Cour des comptes.

MACRON, ENTRE IMPROVISATIONS ET MENSONGES: LE POINT DE RETRAITE NE SERA FINALEMENT PAS INDEXÉ SUR LES SALAIRES...



Contrairement à ce que le gouvernement et certains de ses accompagnateurs prétendent, l'intersyndicale fait des propositions :

L'intersyndicale nationale comme l'intersyndicale départementale (CGT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, Solidaires, CNT, UNEF-UNL avec un groupe de Gilets Jaunes) exigent le maintien de l'ensemble des régimes de retraite qui constituent le système reconnu comme le meilleur d'Europe et un des meilleurs du monde, et revendique son amélioration, notamment en corrigeant les inégalités.

Pour cela elle propose :

- ▶ Le retour à la retraite à taux plein à 60 ans
- ▶ Un taux de remplacement de 75 % de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au SMIC
- ▶ La prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière
- ▶ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes : cela générerait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale.
- ▶ La prise en compte des années d'étude et de précarité chez les jeunes

Si le gouvernement peine à trouver des ressources pour financer ces revendications, voici quelques suggestions : augmenter les salaires pour une plus grande rentrée de cotisations sociales, revoir les exonérations de cotisations patronales, etc.

Face à un gouvernement et un président autoritaires, mais profondément affaiblis et totalement isolés, nous devons amplifier la mobilisation.

**La bataille est loin d'être terminée,
nous pouvons imposer le retrait de cette réforme.**

Les organisations regroupées au sein de l'intersyndicale appellent l'ensemble des salariés et des jeunes à se réunir sur leurs lieux de travail pour discuter des initiatives à prendre pour faire céder le gouvernement !

Elles les appellent à participer :

Le 13 février :

- **Angers** : Rassemblement à la préfecture, 17 h
- **Cholet** : Rassemblement place Travot, 11 h

Le 20 février, journée de grève interprofessionnelle et de manifestations :

- **Angers** : 11 h place du Ralliement
- **Cholet** : 10 h 30 place Travot
- **Saumur** : 10 h 30 place Bilange
- **Segré** : 18 h place du Port